



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/ECE/1428
20 décembre 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Soixantième session

22-25 février 2005

(Point 12 de l'ordre du jour provisoire)

RAPPORT DU BUREAU*

1. Comme indiqué lors de la réunion informelle spéciale de la Commission le 1^{er} octobre 2004, le présent rapport a pour objet de rendre compte officiellement dans un document de référence des travaux du Bureau depuis la cinquante-neuvième session de la Commission.
2. À sa cinquante-neuvième session, conformément au règlement intérieur, la Commission a élu les représentants ci-après membres de son Bureau pour l'année à venir: M. W. Petritsch (Autriche) en qualité de Président et MM. V. Thanati (Albanie), S. Aleinik (Biélorus) et A. Rimkunas (Lituanie) en qualité de Vice-Présidents.
3. À sa première réunion, le Bureau a pris un certain nombre de décisions d'ordre organisationnel. Conformément à l'usage en vigueur depuis la réforme de la Commission en 1997 et en vue d'améliorer la communication et la compréhension mutuelle entre le Bureau et les organes subsidiaires principaux, le Bureau a procédé à une répartition des organes subsidiaires principaux/secteurs entre ses membres. Afin de faciliter les contacts avec tous les pays membres, il a également décidé de continuer à répartir les pays membres en quatre groupes consultatifs, comme il avait commencé à le faire lors de la réforme de 1997.
4. Le Bureau a également décidé de continuer à adresser des comptes rendus succincts officiels de ses réunions à tous les pays membres et à inviter le Président du Groupe d'experts du programme de travail à participer à ses réunions. Les comptes rendus succincts des réunions

* Le présent document est présenté tardivement car il a été retenu dans l'attente de son approbation.

tenues jusqu'à présent (2 avril, 24 mai, 30 juin, 16 septembre, 30 septembre, 6 décembre) sont reproduits en annexe.

5. Au cours de l'année considérée, le Bureau s'est attaché plus particulièrement à deux questions de fond: la réforme de la CEE, notamment le rapport détaillé sur l'état de la CEE et la coopération entre celle-ci et l'OSCE. Parmi les autres questions examinées, on citera les préparatifs du séminaire de printemps et de la session annuelle, le suivi des conférences mondiales et les préparatifs de la réunion préparatoire régionale de la CEE pour Beijing +10 en décembre 2004.

6. Outre ses réunions ordinaires, le Bureau a également tenu des réunions avec les bureaux des organes subsidiaires principaux (voir le paragraphe 3 ci-dessus) qui ont permis à ses membres d'être directement informés des questions stratégiques et d'orientation générale examinées par ces organes. Au moment où le présent rapport était rédigé, de telles réunions avaient été tenues avec les bureaux de la Conférence des statisticiens européens, du Comité des établissements humains, du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts de la FAO (en vue de leur session conjointe) ainsi que du Comité des politiques d'environnement.

Conclusion

7. Le Bureau tient à remercier tous les États membres dont la coopération lui a beaucoup facilité la tâche au cours de l'année considérée.

ANNEXE

COMPTE RENDU SUCCINCT DES RÉUNIONS DU BUREAU DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE Avril-décembre 2004

RÉUNION DU 2 AVRIL 2004

I. QUESTIONS EXAMINÉES

La première réunion du nouveau Bureau après la cinquante-neuvième session annuelle avait pour objet de permettre aux nouveaux membres d'avoir un premier échange de vues sur le programme de travail ainsi que d'aborder certaines questions d'organisation.

S'agissant du calendrier des réunions à venir à la lumière des décisions de la session annuelle précédente, le Président a proposé que le Bureau se réunisse dès le 25 mai 2004 et que la Commission tienne sa réunion informelle spéciale suivante le 27 mai 2004. Il est à noter que cette dernière date a dû depuis être reportée au 28 mai pour des raisons de disponibilité de services de conférence.

II. RÉFORME DE LA CEE

Le Président a fait observer que si les activités de la CEE étaient jugées importantes dans de nombreux domaines, elle n'en devait pas moins s'adapter à la perspective du prochain élargissement de l'UE, examiner les conséquences que celui-ci pouvait avoir sur ses travaux et recentrer ces derniers sur les domaines dans lesquels elle possédait des atouts indéniables. Ses ressources ne devant pas s'accroître dans l'avenir proche, la CEE devait réorienter certaines de ses activités. Les États membres avaient notamment demandé une restructuration de la Division des analyses économiques qui publie chaque année l'*Étude sur la situation économique de l'Europe*. En tout état de cause, le renforcement envisagé de la coopération avec l'OSCE ne devait pas nuire à la CEE en accaparant des ressources trop nombreuses.

Mandat à définir pour l'évaluation de la CEE

Le Vice-Président du Groupe d'experts du programme de travail a fait le point sur le mandat en cours d'élaboration par le Groupe d'experts et présenté un avant-projet qui serait examiné de manière informelle le 6 avril par ce dernier et le secrétariat. Le texte serait ensuite revu par les présidents des organes subsidiaires principaux. On a rappelé que comme elle l'avait décidé à sa session annuelle précédente, la Commission devait se prononcer sur le mandat en réunion informelle spéciale avant le 31 mai 2004. La version définitive du projet de mandat devrait donc être prête pour la réunion suivante du Bureau, le 25 mai.

Au cours d'un bref échange de vues sur le projet de mandat, les membres du Bureau se sont accordés à penser qu'il serait préférable de réunir trois experts et qu'il était indispensable que ceux-ci soient spécialistes du système des Nations Unies ainsi que de l'architecture européenne. Afin de respecter la date fixée pour la mise au point définitive du rapport, à savoir la soixantième session annuelle, il faudrait suivre de près les progrès accomplis. Il était également jugé important de suivre le déroulement des travaux des experts et de veiller à ce que le Groupe d'experts du programme de travail, comme mentionné dans le projet de texte, et le Bureau soient

tenus régulièrement informés. On a souligné qu'il fallait aussi réfléchir plus particulièrement à un éventuel élargissement de l'UE à l'avenir ainsi qu'à ses conséquences pour les pays qui n'adhéreraient pas à l'Union. La Secrétaire exécutive a relevé qu'il convenait d'ajouter deux éléments mentionnés au paragraphe 26 du dernier rapport annuel dans la section du projet relative au mandat et à la structure. Le thème concernant l'efficacité de la CEE devrait donc être abordé dans le cadre du paragraphe C ii) III) et celui sur la gouvernance de la CEE apparaître dans le paragraphe C ii) II) afin de replacer le mandat du Groupe d'experts dans un contexte global.

En ce qui concerne le financement de l'évaluation au moyen de contributions extrabudgétaires des États membres, le Président a fait part de son intention d'adresser le moment venu une lettre aux États membres pour les inciter vivement à verser des contributions volontaires. Le secrétariat a demandé si l'étude devait être entreprise par les États membres ou par l'ONU, auquel cas il faudrait suivre une procédure d'adjudication, avec des règles et un calendrier rigoureux; en outre, le coût global serait grevé de dépenses d'appui au programme au taux obligatoire de 13 %. Il était également ressorti de l'échange de vues qu'il fallait préciser dans le texte considéré les aspects financiers de l'étude, notamment en ventilant les frais de voyage prévus pour les experts.

À la suite du débat, il est apparu nécessaire que le mandat traite des points suivants ou que le Groupe d'experts du programme de travail les précise:

- Définition du rôle du Bureau, notamment la question du suivi des travaux des experts;
- Efficacité de la CEE s'agissant du mandat et de la structure;
- Mention de la gouvernance de la CEE;
- Financement de l'étude d'évaluation:
 - Maître d'œuvre (États membres ou ONU);
 - Précisions concernant les aspects financiers (frais de voyage, etc.).

Le Président a fait observer que la restructuration de la Division des analyses économiques était particulièrement importante dans la perspective du processus d'évaluation et de la réforme de la CEE. À cet égard, la Secrétaire exécutive a noté que l'élaboration de la prochaine *Étude* devant commencer avant l'achèvement de l'évaluation, une lettre avait été adressée peu de temps auparavant aux États membres pour leur demander les thèmes qui pourraient, à leur avis, y figurer. Elle a exprimé le souhait d'ouvrir un débat sur les travaux de la Division et il a été décidé que le Bureau consacrerait une réunion à cette question. Le Président a pour sa part exprimé l'espoir que les États membres exposeraient précisément ce qu'ils souhaitaient trouver dans l'*Étude* et qu'ils ne perdraient pas de vue la place de cette dernière dans l'ensemble des travaux de l'ONU.

III. LA COOPÉRATION ENTRE LA CEE ET L'OSCE

La Secrétaire exécutive a dit que la Commission élaborait un document sur la première partie du futur mémorandum d'accord. Il serait bientôt distribué à tous les États membres et elle y analyserait les engagements et les indicateurs nécessaires pour les passer en revue. Une visioconférence devait être tenue avec l'OSCE la semaine suivante – le secrétariat a par la suite annoncé qu'elle était reportée au 14 avril. La troïka, le Bureau ainsi que les délégations particulièrement intéressées étaient invités à y participer. La Secrétaire exécutive a également annoncé l'élaboration d'un rapport intérimaire en vue du prochain forum économique de Prague. Ce rapport comprendrait une section sur les méthodes d'examen des engagements, une analyse de certains d'entre eux sur la base d'indicateurs statistiques et, comme suite à une demande de l'OSCE, un examen des conditions d'investissement dans la région de l'OSCE.

Interrogée sur les incidences financières de la coopération avec l'OSCE, la Secrétaire exécutive a dit que le cycle budgétaire biennal de la CEE ne permettait pour le moment que de mobiliser des fonds extrabudgétaires ou de redéployer des ressources.

IV. SUITE DONNÉE AUX CONFÉRENCES MONDIALES

Ordre du jour de la réunion préparatoire régionale de la CEE pour Beijing +10 (prévue au dernier trimestre de 2004)

La Secrétaire exécutive a dit qu'il fallait encore examiner les **modalités** du forum régional de la CEE pour Beijing +10, qui devait avoir lieu au dernier trimestre de 2004, en particulier le niveau de participation et le choix des thèmes à aborder. On a également noté le vif intérêt de la Commission européenne pour cette manifestation.

V. RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA STRUCTURE DU SÉMINAIRE DE PRINTEMPS 2005

La Secrétaire exécutive a indiqué que le secrétariat travaillait toujours à l'organisation du séminaire de printemps 2005 et qu'une note à ce sujet serait distribuée avant la réunion informelle spéciale. Les États membres pourraient y faire part de leurs observations et de leurs recommandations.

VI. QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Groupes nationaux informels de consultation

Le Président a demandé aux membres du nouveau Bureau leur avis sur un changement de composition des quatre groupes nationaux informels de consultation. Après un bref échange de vues, les présidents des groupes se sont déclarés favorables au maintien de la répartition actuelle et n'ont proposé aucun changement. Il a également été décidé que M. Rimkunas assumerait la présidence du groupe précédemment présidé par M. Kull et que M. Petritsch présiderait le groupe dont M. Adam était précédemment Président.

B. «Répartition» des organes subsidiaires principaux entre les membres du Bureau

À propos de la «répartition» des organes subsidiaires principaux de la CEE, il a été décidé que le Président s'occuperait des organes qui relevaient précédemment de M. Adam (Comité des politiques de l'environnement, Comité des établissements humains). Par ailleurs, M. Rimkunas suivrait désormais les organes «attribués» auparavant à M. Kull (Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise, Conférence des statisticiens européens).

VII. QUESTIONS DIVERSES

Comité des transports intérieurs

La Secrétaire exécutive a rendu compte des décisions récemment adoptées par le Comité des transports intérieurs susceptibles d'avoir d'importantes incidences budgétaires, notamment la demande tendant à ce que le secrétariat de la Convention TIR (Convention douanière relative au transport international de marchandises) soit désormais directement financé par le budget ordinaire de l'ONU alors qu'il l'était jusqu'à présent au moyen de ressources extrabudgétaires. Cette demande devait être étudiée et, au cas où il serait décidé de demander la création des postes correspondants, reprise dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal suivant.

La Secrétaire exécutive a également indiqué que l'ONU ayant décidé l'année précédente de ne pas inscrire au budget de la CEE de nouveau poste dans la Division des transports pour gérer l'Accord de 1958, le Comité des transports demandait d'urgence qu'il soit satisfait au besoin en la matière. Elle a rappelé que cela était difficile, les compétences particulières exigées par la tâche rendant malaisé un redéploiement au sein de la CEE; il faudrait donc réfléchir à un redéploiement éventuel au sein de la Division des transports.

RÉUNION DU 24 MAI 2004

I. QUESTIONS EXAMINÉES

À sa réunion du 24 mai 2004, le Bureau devait préparer la réunion informelle spéciale de la Commission du 28 mai 2004 et se pencher sur des questions diverses.

II. ÉVALUATION DE LA CEE

A. Mandat et sélection de l'équipe chargée de l'évaluation

Le Président a rappelé qu'à sa session annuelle précédente, la Commission avait décidé de faire établir un rapport détaillé sur l'état de la CEE. Aux fins de l'élaboration du rapport, elle avait également chargé le Groupe d'experts du programme de travail d'établir un mandat et un budget et de choisir des auteurs dûment qualifiés, qu'elle pourrait approuver lors d'une réunion informelle spéciale avant le 31 mai 2004. Les décisions à prendre devaient donc intervenir avant la réunion informelle spéciale de la CEE le 28 mai 2004.

Le Président du Groupe d'experts du programme de travail, M. Coduri, a dit que ce dernier avait achevé le 28 avril la mise au point du projet de mandat à définir pour l'évaluation de la CEE après avoir tenu des consultations approfondies, principalement avec les États membres,

le secrétariat et les présidents des organes subsidiaires principaux. Par ailleurs, la procédure de sélection de l'équipe chargée de l'évaluation avait débuté comme prévu. Suite à l'«invitation à soumissionner» adressée par le Président à 19 experts désignés par les États membres et le secrétariat de la CEE dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres restreint, la date limite pour le dépôt des soumissions avait expiré le 24 mai. À cette date, le Président avait reçu sept réponses positives, cinq candidats fournissant des propositions détaillées.

Le Groupe d'experts procéderait à la sélection des auteurs de l'évaluation à une réunion le 26 mai. Il devait se prononcer en principe par consensus et les experts retenus devaient être ultérieurement confirmés par la CEE le 28 mai. S'il n'était pas possible de parvenir à une décision par consensus, le Groupe d'experts communiquerait une liste succincte à la Commission pour que celle-ci se prononce à sa réunion informelle spéciale du 28 mai.

La Secrétaire exécutive a fait observer que la version définitive du mandat mise au point par le Groupe d'experts ne réservait pas de rôle particulier au Bureau comme celui-ci l'avait envisagé à sa réunion précédente. Au cours d'un bref échange de vues, M. Coduri a dit que l'équipe chargée de l'évaluation devait tenir fin septembre une réunion ouverte à la fois aux États membres et au secrétariat. Tous les intéressés seraient donc tenus informés. En particulier, le Groupe d'experts, chargé des aspects administratifs de l'évaluation, veillerait au respect du calendrier par l'équipe tandis qu'il appartiendrait à la Commission de se prononcer sur les questions de fond, par exemple lors d'une autre réunion informelle spéciale.

Le Président a conclu qu'il était de la plus haute importance que tous les intéressés suivent de près les travaux d'évaluation. En particulier, le secrétariat devait collaborer avec le Groupe d'experts, ce dernier ayant pour tâche de veiller au respect du calendrier et de conseiller le Bureau en cas de décision à prendre. À ce sujet, les modalités de la réunion de septembre seraient fixées le moment venu en fonction de l'état d'avancement de l'étude.

Le Président était convaincu que la version définitive du projet de mandat pour l'évaluation de la CEE arrêtée le 28 avril par le Groupe d'experts du programme de travail serait officiellement adoptée par la CEE à sa réunion informelle spéciale du 28 mai 2004. Il a par ailleurs souligné que si le mandat était substantiellement modifié, les experts ne seraient plus liés par leurs propositions. Apporter des modifications à ce stade reviendrait donc à remettre en cause l'exercice dans son ensemble vu le calendrier serré. Le Président engageait vivement le Groupe d'experts à achever dans les délais la sélection de l'équipe chargée de l'évaluation et a offert ses bons offices à cet égard.

B. Appel de fonds

Le Président a rappelé qu'à sa session annuelle précédente, la Commission avait également décidé que l'évaluation serait financée au moyen de ressources extrabudgétaires réservées à cette fin par les États membres. Selon les calculs budgétaires du Groupe d'experts du programme de travail, son coût global était estimé à 140 000 dollars des États-Unis. Le Président a dit que jusqu'à présent sa lettre datée du 7 mai 2004 invitant les États membres à verser des contributions volontaires, était restée sans réponse. Deux hypothèses devaient donc être envisagées:

Hypothèse A: Si le 28 mai les fonds disponibles étaient suffisants, la Commission pouvait aller de l'avant conformément au plan du Groupe d'experts: l'équipe retenue pour l'évaluation serait informée avant le 15 juin et, une fois un contrat rédigé, priée d'élaborer dans un délai d'un mois un rapport préliminaire (y compris un plan de travail) puis de s'atteler à l'évaluation.

Hypothèse B: Si le 28 mai, les fonds disponibles étaient insuffisants, il faudrait décider à la réunion informelle spéciale du 28 mai de reporter l'étude à plus tard. On a rappelé que les propositions soumises par les experts demeuraient valables pendant trois mois, soit jusqu'au 24 août 2004. Tous les intéressés devaient être conscients du fait que dans l'hypothèse B, il serait impossible de terminer l'étude dans les délais prévus pour qu'elle soit examinée à la soixantième session annuelle.

Le Président a demandé aux membres du Bureau de se mettre en rapport avec les États membres au sein de leur groupe national de consultation respectif afin de dégager les fonds nécessaires à l'évaluation.

C. Maîtrise d'œuvre et gestion des fonds

S'agissant de savoir si la maîtrise d'œuvre de l'évaluation devait être confiée aux États membres ou à l'ONU, le Président a dit que jusqu'à présent aucun État membre ne s'était proposé pour faire fonction de maître d'œuvre et gérer les fonds fournis par les États membres. Il n'en resterait pas moins préférable qu'un État membre assume cette responsabilité. Les États membres ont donc été priés de consentir un nouvel effort et d'examiner toutes les possibilités qui s'offraient à eux en ce sens.

Faute de quoi, il n'y aurait pas d'autres solutions que de confier la maîtrise d'œuvre à l'ONU. Le secrétariat a dit qu'en pareils cas, le montant total des fonds nécessaires serait majoré de 13 % au titre de l'appui obligatoire au programme. Une réduction de ce taux pourrait être demandée mais, d'après l'expérience du secrétariat, serait difficile à obtenir. Si l'ONU était le maître d'œuvre, des contrats de consultant devraient être conclus avec les auteurs de l'évaluation ce qui supposait que l'on suive certaines procédures. Le Président a prié le secrétariat d'en exposer par écrit les détails.

III. RÉUNION PRÉPARATOIRE RÉGIONALE DE LA CEE POUR BEIJING +10

La Secrétaire exécutive a présenté le projet d'ordre du jour (axé sur le mandat de la CEE) et de modalités de la réunion préparatoire régionale pour Beijing +10, qui devait se tenir les 7 et 8 décembre 2004, en vue d'une décision à la réunion informelle spéciale de la CEE le 28 mai.

IV. RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA STRUCTURE DU SÉMINAIRE DE PRINTEMPS 2005

La Secrétaire exécutive a communiqué des renseignements sur la structure éventuelle du séminaire de printemps 2005. Toutes les questions énumérées au titre de chacun des quatre principaux sous-thèmes ne seraient en principe pas examinées. Les préparatifs détaillés du séminaire de printemps tiendraient compte des observations et des recommandations des États membres.

V. QUESTIONS DIVERSES

A. Coopération entre la CEE et l'OSCE

La Secrétaire exécutive a rendu compte de l'état d'avancement du projet de mémorandum d'accord entre la CEE et l'OSCE élaboré par l'équipe spéciale intersecrétariats CEE-OSCE et comprenant notamment un examen des engagements respectifs. La CEE n'ayant pas encore décidé de s'engager dans le domaine «environnement et énergie», la Secrétaire exécutive a rappelé qu'il appartenait aux États membres de se décider dans quelle mesure la Commission devait jouer un rôle prépondérant. Par ailleurs, elle a souligné que le développement de la coopération avec l'OSCE avait des incidences sur le plan des ressources auxquelles il convenait de réfléchir. Le Président du Groupe d'experts du programme de travail a dit qu'il avait l'intention de discuter de cette question au sein du Groupe d'experts.

B. Ordre du jour de la réunion informelle spéciale suivante de la CEE

La réunion informelle spéciale suivante aurait notamment inscrit à son ordre du jour le mémorandum d'accord entre la CEE et l'OSCE ainsi qu'un débat sur le projet d'ordre du jour de la soixantième session annuelle prévue du 21 au 25 février 2005.

C. Initiative de la CEE en faveur du partage des connaissances

Sur la base des observations faites par les États membres, une version révisée du document relatif à l'initiative de la CEE en faveur du partage des connaissances serait présentée, en vue d'organiser un séminaire sur les travaux de la CEE (quatre ou cinq jours deux fois par an) à l'intention de spécialistes des administrations centrales ainsi que des missions permanentes à Genève. Une décision à ce sujet serait prise à une réunion ultérieure.

RÉUNION DU 30 JUIN 2004

I. QUESTIONS EXAMINÉES

À sa réunion du 30 juin 2004, le Bureau devait examiner les préparatifs de la réunion informelle spéciale de la Commission le 2 juillet 2004.

II. ÉVALUATION DE LA CEE

A. Appel de fonds

Le Président a informé les membres du Bureau de l'écho rencontré au 25 juin 2004 par ses lettres en date des 7 mai et 3 juin 2004 qu'il avait adressées aux États membres pour les inviter à verser des contributions volontaires et il a rappelé qu'à sa session annuelle précédente, la Commission avait décidé que l'évaluation de la CEE serait financée au moyen de ressources extrabudgétaires réservées à cette fin par les États membres. Il a signalé qu'à ce jour il avait reçu des réponses favorables écrites de la Grèce, de la Suisse et de l'Irlande. À la réunion spéciale du 28 mai, le Royaume-Uni, la France et la Finlande avaient également annoncé des contributions financières précises. Le Président a ajouté que d'autres pays avaient fait part de leur intention de verser des contributions. Le montant total des contributions annoncées par écrit

ne s'élevait toutefois qu'à 32 050 dollars des États-Unis, soit à peine la moitié de la somme nécessaire selon les calculs budgétaires du coût total de l'évaluation, estimé à 140 000 dollars.

À la réunion informelle spéciale du 2 juillet 2004, le Président avait donc l'intention de lancer un nouveau rappel à tous les États membres de la CEE pour qu'ils contribuent au moins pour une faible part au financement de l'évaluation. Le Président a dit qu'il avait également demandé au secrétariat de la CEE ainsi qu'à la Commission de l'UE d'envisager de verser une contribution. Étant donné que les contributions devraient être versées avant que l'étude ne soit entreprise, le Président a proposé qu'avant de prendre d'autres mesures, la Commission repousse au 30 septembre 2004 la date limite fixée aux États membres pour réunir les fonds nécessaires.

Faute du financement requis, un report de l'évaluation semblait donc inévitable et il ne fallait pas s'attendre que l'étude soit prête pour la soixantième session. Le Président a souligné qu'il s'agissait avant tout de disposer d'une étude de grande qualité qui pourrait servir de base à une réflexion sur de futures réformes et il s'est déclaré disposé à attendre quelque peu que les sommes nécessaires à cette fin soient réunies, quitte à ce qu'elle soit présentée ultérieurement.

B. Maîtrise d'œuvre et gestion des fonds

S'agissant de savoir si la maîtrise d'œuvre de l'étude devait être confiée aux États membres ou à l'ONU, le Président a dit qu'à l'expiration du délai, le 25 juin 2004, aucun État membre n'avait proposé d'en être le maître d'œuvre et de gérer les fonds. Il a donc suggéré que la Commission décide que l'ONU assumerait ces responsabilités.

Le secrétariat a été prié d'étudier s'il était possible d'obtenir une «dérogação» permettant d'éviter (ou du moins de réduire) le paiement des 13 % perçus au titre des dépenses d'appui conformément aux dispositions réglementaires de l'ONU.

Prié d'exposer plus en détail la procédure à suivre pour le versement des fonds à l'ONU, le secrétariat s'est engagé à communiquer les divers renseignements bancaires détaillés aux États membres et a bien précisé que les contributions devaient être versées avant que l'étude ne soit entreprise puisque les contrats ne pouvaient être signés que lorsque les fonds nécessaires auraient été réunis.

C. Sélection des auteurs de l'évaluation

Le Président et M. Kowalski (représentant le secrétariat de la CEE) ainsi que M. Coduri ont présenté les résultats des entretiens qu'ils avaient eus avec les experts les 14 et 15 juin 2004. Chargé par la Commission lors de sa réunion informelle spéciale précédente, le 28 mai 2004, de sélectionner l'équipe chargée de l'évaluation, le Président a conclu ce qui suit:

En raison des contraintes administratives (application de la règle des 22 000 dollars s'agissant de la rémunération annuelle par l'ONU) et du manque de souplesse quant à l'adjonction d'un autre membre à l'équipe, l'équipe de M. Slater a été écartée.

À la suite des entretiens, deux équipes étaient restées en lice: Scanteam et Haavisto, étant entendu que l'équipe sélectionnée intégrerait de préférence M. Paschke en raison de ses atouts et de ses compétences. Les deux équipes étaient disposées à s'adjoindre un autre membre.

Elles étaient toutes les deux prêtes à prolonger leur offre au-delà de la date limite initiale fixée au 24 août.

Conformément à ses déclarations précédentes, le Président a conclu que faute des fonds nécessaires jusqu'à présent, la Commission n'était pas encore en mesure de se prononcer définitivement sur le choix des auteurs de l'évaluation.

RÉUNION DU 16 SEPTEMBRE 2004

I. QUESTIONS EXAMINÉES

En l'absence du Président, M. Petritsch, la réunion a été présidée par son Vice-Président, M. Rimkunas (Lituanie). À sa réunion du 16 septembre 2004, le Bureau se proposait d'examiner les deux questions ci-après pour préparer la réunion informelle spéciale de la Commission le 1^{er} octobre 2004 qui serait précédée d'une deuxième réunion du Bureau, le 30 septembre 2004.

II. EXAMEN DE L'AVANT-PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA SOIXANTIÈME SESSION ANNUELLE DE LA COMMISSION

Conformément au règlement intérieur de la Commission, l'ordre du jour de la session annuelle est établi par le Secrétaire exécutif, qui consulte le Bureau à cet effet. En conséquence, la Secrétaire exécutive a présenté l'avant-projet d'ordre du jour de la soixantième session annuelle de la Commission au Bureau pour qu'il l'examine. Au vu des observations faites par les membres du Bureau, une version révisée du projet d'ordre du jour, qui serait examiné à la réunion informelle spéciale du 1^{er} octobre, est jointe au présent rapport.

Le Bureau a jugé très importantes les questions de fond inscrites au projet d'ordre du jour. Il a également pris note de la proposition visant à inscrire, outre le rapport du Groupe d'experts du programme de travail, un rapport du Bureau récapitulant les travaux de ce dernier entre les deux sessions.

Présentant l'ordre du jour, la Secrétaire exécutive a suggéré qu'après l'examen de chaque question, le Président donne lecture de la décision qui serait éventuellement prise et qui serait projetée sur un écran afin que tous les participants puissent la voir et l'adopter. Toutes les décisions seraient ensuite réunies dans un rapport unique qui serait distribué aux États membres à la fin de la séance (18 heures) du jeudi 24 février. Le rapport serait ensuite examiné par la Commission le vendredi 25 février de 11 heures à 13 heures, les modifications adoptées étant à ce moment-là également projetées sur un écran dans la salle de conférence au cours de l'examen du rapport. On a estimé que cette façon de faire serait moins confuse que la procédure actuelle et permettrait un déroulement plus transparent et plus ouvert des travaux.

III. RÉUNION PRÉPARATOIRE RÉGIONALE DE LA CEE POUR L'EXAMEN DÉCENNAL DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING

La Secrétaire exécutive a présenté une proposition relative au projet d'ordre du jour de la réunion, à la composition du Bureau et à l'organisation de réunions-débats. Le Bureau a jugé la proposition équilibrée et dit que le secrétariat pouvait se mettre en rapport avec les pays candidats au Bureau, étant entendu que tout autre pays souhaitant poser sa candidature devait

le faire savoir. La réunion informelle spéciale établirait une note d'information actualisée sur le projet de procédure d'accréditation des ONG qui n'avaient pas été accréditées à la Conférence de Beijing ni lors de son suivi. À ce sujet, le secrétariat a proposé d'examiner les demandes d'accréditation. La liste serait ensuite communiquée aux États membres pour approbation, conformément à la procédure d'accord tacite.

Au cours de l'examen de cette question, il a été par ailleurs rappelé que les contributions extrabudgétaires des États membres demeuraient nécessaires pour permettre la participation de tous les États membres de la CEE (frais de voyage).

IV. QUESTIONS DIVERSES

Appel de fonds pour l'évaluation de la CEE

L'Autriche a fait savoir que depuis la réunion informelle spéciale précédente à laquelle la date limite pour le versement par les États membres des fonds nécessaires avait été repoussée au 30 septembre 2004, le Président avait reçu des annonces de contributions s'élevant à un montant total voisin de 94 500 dollars des États-Unis. Sur cette somme, 16 106 dollars seulement avaient jusqu'à présent été versés sur les divers comptes de l'ONU. Il a été rappelé que le versement de fonds supplémentaires demeurait nécessaire pour atteindre l'objectif de 140 000 dollars et que les contributions devraient être en outre versées à l'avance (avant le 30 septembre) pour que l'étude puisse être entreprise.

RÉUNION DU 30 SEPTEMBRE 2004

I. QUESTIONS EXAMINÉES

La réunion du 30 septembre 2004 du Bureau visait à préparer la réunion informelle spéciale de la Commission le 1^{er} octobre 2004.

II. ÉVALUATION DE LA CEE

A. Appel de fonds

Le Président a réaffirmé que l'exercice en cours visait avant tout à la réalisation d'une étude de grande qualité dont pourrait s'inspirer une réflexion concernant des réformes futures. Il apparaissait désormais peu probable que l'étude soit prête pour la soixantième session; elle serait donc présentée ultérieurement, de préférence à une réunion spéciale de la Commission convoquée au printemps uniquement à cette fin.

Le Président a rappelé qu'à la réunion informelle spéciale précédente tenue le 2 juillet 2004, la Commission avait fixé un nouveau et dernier délai, le 30 septembre 2004, pour la réunion des fonds nécessaires, à savoir 140 000 dollars des États-Unis, somme à majorer de frais administratifs (14 % au maximum). En outre, il a été rappelé que les contributions devaient être versées avant le démarrage de l'étude!

Après l'envoi de ses trois lettres aux missions auprès de la CEE ainsi que d'une lettre adressée la semaine en cours au Commissaire de l'UE pour les relations extérieures, M. Chris Patten, dans un dernier effort visant à solliciter l'appui de la Commission à Bruxelles,

le Président a dit que son appel de fonds pour l'évaluation de la CEE avait donné au 30 septembre les résultats suivants:

Les annonces de contributions financières concrètes par les États membres s'élevaient à 96 160 dollars des États-Unis. Sur cette somme, 39 382 dollars avaient été versés sur les divers comptes de l'ONU. Une contribution en nature de l'Allemagne – qui devait être encore précisée par écrit – était évaluée à 24 156 dollars. Le montant total des fonds réunis s'élevait donc à 120 316 dollars.

Étant donné que l'ONU assumerait le rôle de maître d'œuvre et la gestion des fonds, le secrétariat avait officiellement demandé une réduction du montant des frais administratifs de 13 % prélevés conformément aux dispositions réglementaires de l'ONU. Une réduction de cette somme apparaissait envisageable mais restait à être confirmée par écrit.

En conclusion, le Président a dit qu'avant d'entreprendre l'étude, les contributions financières annoncées devaient être versées sur les comptes de l'ONU. Par ailleurs, l'Allemagne devait encore notifier par écrit sa contribution en nature (participation de M. Paschke).

B. Sélection des auteurs de l'évaluation

Le Président a rappelé qu'à la suite des entretiens, le choix s'était réduit aux deux équipes Scanteam et Haavisto, étant entendu que l'équipe retenue recruterait de préférence M. Paschke. Les deux équipes étaient disposées à le faire. Elles étaient également toutes deux prêtes à prolonger leur offre au-delà de la date limite initiale du 24 août.

Approchées, les deux équipes avaient indiqué qu'elles étaient disposées à réaliser l'étude pour un montant moindre que le devis initial. Restaient cependant à négocier des détails concernant la modification du plan de travail, la réduction des tâches inscrites dans le mandat, la coopération avec M. Paschke, etc.

En conclusion, le Président a dit que puisque l'objectif de 140 000 dollars des États-Unis fixé pour les contributions des États membres n'avait pas été atteint, il fallait négocier avec les experts les modalités du financement et des contrats. À cette fin, il a proposé de recourir à nouveau à la troïka qui avait mené les entretiens (à savoir le Président de la CEE, la Secrétaire exécutive et le Président du Groupe d'experts) pour sélectionner l'équipe. Le Bureau a appuyé cette proposition.

III. EXAMEN DE L'AVANT-PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA SOIXANTIÈME SESSION ANNUELLE DE LA COMMISSION

Une version révisée du projet d'ordre du jour (qui avait été distribuée aux États membres) serait examinée à la réunion informelle spéciale du 1^{er} octobre pour tenir compte des observations faites par les membres du Bureau le 16 septembre.

Après un bref examen de la proposition visant à inscrire à l'ordre du jour, outre le rapport du Groupe d'experts du programme de travail, un rapport du Bureau récapitulant ses travaux au cours de la période intersessions, il a été décidé d'inscrire ce document au titre du point 10 a), étant entendu qu'il s'agirait d'un bref résumé des questions dont le Bureau avait été saisi, à des fins de référence et d'information.

Par ailleurs, le Bélarus a proposé d'inscrire également au titre du point 8 intitulé «Major policy issues of the UNECE, including challenges of the Principal Subsidiary Bodies» un rapport intérimaire du Secrétaire exécutif.

IV. COOPÉRATION AVEC L'OSCE

La Secrétaire exécutive a fait le point des efforts les plus récents visant à résoudre les problèmes rencontrés lors de la négociation du mémorandum d'accord entre la CEE et l'OSCE.

À ce propos, le Président s'est inquiété du retard mis dans la mise au point définitive du mémorandum d'accord. S'agissant des opinions divergentes exprimées à ce sujet à Vienne et à Genève, il a instamment demandé au secrétariat d'adopter une démarche constructive afin de trouver une solution viable. À cette fin, le secrétariat devrait fixer clairement ses limites en ce qui concerne la charge de travail en question afin de trouver un terrain d'entente sur les modalités d'organisation des travaux entre les deux organisations. Vu la capacité limitée du secrétariat de l'OSCE à cet égard, il a été proposé d'«externaliser» les travaux concernant les thèmes «Pauvreté, exclusion sociale et éducation» et «Administration des affaires publiques et gouvernement de l'entreprise» à d'autres organisations internationales, étant entendu que si la CEE pouvait, comme elle l'avait effectivement fait, fournir des renseignements concernant les organisations compétentes dans ces domaines, il ne lui appartenait pas de participer à l'élaboration d'autres mémorandums d'accord. Pour sortir de l'impasse, on a aussi proposé de revenir à un mémorandum d'accord ne mentionnant que les trois thèmes pour lesquels la CEE assumerait le rôle de chef de file.

V. RÉUNION PRÉPARATOIRE RÉGIONALE DE LA CEE POUR L'EXAMEN DÉCENNAL DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING

La Secrétaire exécutive a fait le point sur le projet de composition préliminaire du Bureau et le choix des intervenants, étant entendu que tout autre pays intéressé devrait le faire savoir.

VI. INITIATIVE EN FAVEUR DU PARTAGE DES CONNAISSANCES

La Secrétaire exécutive a présenté une version révisée du projet d'initiative. Il a été entendu que celle-ci n'aurait pas d'incidence financière pour le secrétariat.

RÉUNION DU 6 DÉCEMBRE 2004

I. QUESTIONS EXAMINÉES

En l'absence du Président, M. Petritsch, la réunion a été présidée par le Vice-Président, M. Rimkunas (Lituanie). La réunion du 6 décembre 2004 avait pour objet l'examen des deux questions ci-après pour préparer la réunion informelle spéciale de la Commission, le 7 décembre 2004.

II. TEXTES EXPLICATIFS DU BUDGET-PROGRAMME POUR 2006-2007
– RECOMMANDATION DU GROUPE D'EXPERTS DU PROGRAMME
DE TRAVAIL

M. Rimkunas a rappelé que conformément au plan d'action, le Groupe d'experts du programme de travail avait formulé des recommandations concernant les aménagements et modifications à apporter au programme de travail de la CEE en vue des textes explicatifs du budget-programme pour 2006-2007. À la réunion informelle spéciale tenue par la Commission le 7 décembre, ces recommandations seraient présentées pour adoption en session officielle. À la même occasion, la Commission demanderait à la Secrétaire exécutive de tenir compte des recommandations lors de l'élaboration du projet de budget-programme de la CEE pour l'exercice biennal suivant.

M. Coduri a précisé que le Groupe d'experts s'était réuni plusieurs fois pour examiner le projet de textes explicatifs et ses recommandations sur la base des priorités définies par les organes subsidiaires principaux. Au cours de ces réunions, le secrétariat lui avait communiqué une abondante documentation et les chefs de division et les conseillers régionaux lui avaient présenté des exposés sur les travaux des organes subsidiaires principaux. Le 25 novembre, le Groupe d'experts avait approuvé les recommandations telles que révisées à cette réunion.

Vu la croissance zéro prévisible du budget de l'ONU, le Groupe d'experts a notamment recommandé de transférer des ressources de la Division des analyses économiques aux secteurs prioritaires des transports et de l'environnement où la nécessité de postes supplémentaires avait été précisément établie. Il a parallèlement proposé de réduire dans une certaine mesure les produits de la Division des analyses économiques.

Au nom de la Secrétaire exécutive, M. Robineau a dit que tout en étant consciente des domaines et des objectifs prioritaires pris en considération par le Groupe d'experts, la Secrétaire exécutive regrettait que ses recommandations, en particulier celles relatives aux transports, étaient formulées de manière si expresse en ce qui concerne les ressources humaines, qu'il n'était plus guère possible d'envisager d'autres solutions, comme par exemple un redéploiement interne, le recours à des ressources extrabudgétaires, voire une demande de création de poste, puisque l'on était au début du cycle budgétaire, les décisions finales étant prises en dernier ressort à New York.

M. Robineau a ensuite passé en revue les modalités d'application possibles des recommandations. En réponse à des questions sur les changements qui seraient apportés à l'*Étude sur la situation économique*, il a dit que l'analyse macroéconomique de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord serait réduite, l'étude des questions structurelles serait poursuivie et renforcée et l'accent serait davantage mis sur les questions économiques sectorielles ainsi que sur les thèmes fondamentaux de l'ONU.

Le secrétariat a de son côté rappelé qu'une nouvelle suppression de postes G (secrétaires) aurait de graves répercussions sur les travaux de la CEE et il a exprimé l'espoir que les États membres s'efforceraient de la prévenir.

III. RAPPORT DÉTAILLÉ SUR L'ÉTAT DE LA CEE

Seul membre de la «troïka» présent à la réunion, M. Coduri a dit qu'à la suite de la décision de la réunion informelle spéciale précédente du 1^{er} octobre confiant à la «troïka» le soin de sélectionner en dernier ressort l'équipe d'experts, de la communication par écrit de précisions complémentaires au sujet des nouvelles soumissions des deux équipes retenues et d'une nouvelle série d'entretiens, l'équipe Haavisto avait été choisie étant entendu qu'elle comprendrait M. Paschke.

Afin de donner aux États membres des renseignements précis sur la procédure de sélection et faire le point sur l'évaluation, M. Petritsch leur adresserait sous peu une lettre.

Au sujet des fonds mobilisés, l'ONU avait reçu à ce jour 82 074,91 dollars des États-Unis, somme qui ne permettait pas encore de financer l'étude dont le budget avait été ramené à 98 160 dollars pour tenir compte des contributions annoncées par les États membres.

En ce qui concerne les frais généraux perçus à hauteur de 13 % par l'ONU, le secrétariat a indiqué que le Contrôleur n'avait pas accepté d'abaisser le taux des dépenses d'appui. Ce refus s'expliquait probablement par le fait que la procédure d'appel de fonds, la recherche de contributions, et la négociation de leurs conditions avaient été difficiles et entraîné pour l'ONU un volume de travail beaucoup plus important qu'initialement prévu. Il a également rappelé que le taux des dépenses d'appui avait été fixé par l'Assemblée générale dans une résolution et qu'en conséquence toute exemption ou réduction approuvée par le Contrôleur devait être parfaitement justifiée.

Le secrétariat a noté que M. Haavisto devait encore lui fournir certains renseignements pour qu'il soit en mesure de demander les contrats de consultant. Il espérait les recevoir rapidement. Ensuite, et sous réserve du versement des contributions attendues, il demanderait l'établissement des contrats qui pourraient être prêts, au plus tôt, début janvier. L'étude pourrait enfin être remise à la fin du mois de juin 2005.

IV. QUESTIONS DIVERSES

A. Forum CEE de politique économique sur l'après-transition

Ce projet, proposé au cours de l'examen du point 1, serait inscrit à l'ordre du jour de la réunion suivante du Groupe d'experts du programme de travail.

B. Réunion préparatoire régionale de la CEE pour l'examen décennal de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing

Le secrétariat a dit que, dans l'intervalle, des pays de la CEI avaient désigné l'Azerbaïdjan comme membre du Bureau. Ce dernier serait sans doute présidé par le Canada.
